

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Attribution marché ADAP - Cimetière du Bourg

N° : VA_DEC2021_274
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

décidons

De conclure l'accord-cadre à bons de commande du marché de travaux de mise en accessibilité des allées du cimetière de Flers Bourg avec la S.A.S. G.D.T.P. située à HALLUIN (59431) pour les montants suivants :

Montant minimum	Montant maximum
50 000.00 € TTC soit 41 666.67 € HT	400 000.00 € TTC soit 333 333.33 € HT

La durée de validité de l'accord-cadre est fixée à 12 Mois, à compter de la notification.

Imputation budgétaire : 2128 822 2400 99 ADAP

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 19 juillet 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-180628-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 20 juillet 2021